

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### **COMMUNE DE SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC (*maître d'ouvrage*)** **Projet d'extension ouest du cimetière communal**

Par arrêté préfectoral du 3 décembre 2021 est prescrite, du mardi 4 janvier 2022 à 9h00 au mercredi 19 janvier 2022 à 17h00 inclus, une enquête publique préalable à l'autorisation d'extension ouest du cimetière communal de Saint-Etienne-de-Montluc.

Cette enquête est ouverte aux services techniques de la mairie de Saint-Étienne-de-Montluc, sis Place de la mairie – 44360 SAINT-ÉTIENNE-DE-MONTLUC.

M. Bernard VALY, chef pôle territorial à la DDTM Île et Vilaine, à la retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête est déposé en format « papier », aux services techniques de la mairie de Saint-Étienne-de-Montluc, où le public peut en prendre connaissance sur place aux jours et heures d'ouverture des services au public et, le cas échéant, selon les modalités pratiques mises en place par la mairie en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.

Les modalités d'accueil du public peuvent évoluer, les horaires d'ouverture peuvent être restreints et la prise de rendez-vous rendue nécessaire.

Préalablement à tout déplacement, il est conseillé de se renseigner auprès de la mairie-annexe afin de connaître les modalités pratiques en vigueur (*éventuellement prise de rdv, port du masque, se munir de son propre stylo, etc...*).

Le dossier d'enquête peut être consulté sur un poste informatique aux services techniques de la mairie de Saint-Étienne-de-Montluc.

Il est également accessible via le site internet des services de l'État en Loire-Atlantique à l'adresse suivante : <http://www.loire-atlantique.gouv.fr> (rubriques : *Publications / Publications légales / Enquêtes publiques*).

Pendant le temps strict de l'enquête, le public peut formuler ses observations et propositions :

- sur le registre « papier » déposé aux services techniques de la mairie de Saint-Étienne-de-Montluc,
- par voie postale, à l'attention du commissaire-enquêteur : mairie de Saint-Étienne-de-Montluc – Place de la mairie – 44360 SAINT-ÉTIENNE-DE-MONTLUC,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : **enquete.extension.cimetiere44360@gmail.com** (*la taille des pièces jointes ne peut excéder 3 Mo ; seuls les courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête sont pris en compte*).

Toutes les observations et propositions sont mises à la disposition du public, dans les meilleurs délais, et accessibles depuis le site internet des services de l'État en Loire-Atlantique à l'adresse précitée.

Le commissaire-enquêteur reçoit en personne les observations des intéressés, aux services techniques de la mairie de Saint-Étienne-de-Montluc, aux jours et heures suivants et selon les modalités d'accueil du public en vigueur :

Mardi 4 janvier 2022 de 9h00 à 12h00  
Jeudi 13 janvier 2022 de 14h00 à 17h00  
Mercredi 19 janvier 2022 de 14h00 à 17h00

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du préfet de la Loire-Atlantique, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, les rapport et conclusions de l'enquête sont publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique (<http://www.loire-atlantique.gouv.fr>) et mis à la disposition du public en mairie, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de :

- Mairie de la commune de Saint-Étienne-de-Montluc – Services techniques et urbanisme – Place de la mairie – 44360 SAINT-ÉTIENNE-DE-MONTLUC.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation d'extension ouest du cimetière communal, délivrée par le préfet de la Loire-Atlantique, assortie de prescriptions ou un refus.